

PAI (Principal Adverse Impacts)

Principales Incidences Négatives

EXERCICE « 2024 »

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

D'après l'article 4 du règlement (UE) n°2019/2088 du 27/11/2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, complété par les articles 4 à 10 du règlement délégué (UE) n°2022/1288 du 06/04/2022 précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité.

DISCLAIMER

Ce document fournit des informations aux investisseurs quant au suivi des PAI. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à un objectif de transparence, afin de vous aider à comprendre quels risques extra-financiers sont associés à notre gestion (PAI). Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non dans notre (nos) produit(s). La méthodologie ESG est détaillée dans le document relatif à l'article 29 de la Loi Énergie Climat (loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019). Nos fonds sont agréés en France et réglementés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les données ESG publiées dans ce document émanent de notre fournisseur de données extra-financières, Clarity AI, et peuvent ponctuellement être retraitées en interne. Notre société de gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} octobre 2025.

Table des matières

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité	1
Résumé	3
Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	3
Principales incidences négatives et les concepts clés en matière de durabilité.....	5
Tableau 1 : Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés	6
Tableau 2 : Indicateurs climatiques supplémentaires et autres indicateurs liés à l'environnement	14
Tableau 3 : Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption	16
Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	20
Politiques d'engagement	20
Références aux normes internationales	21
Comparaison historique	21

Résumé

HMG Finance (LEI : 969500060QEJ8808D970) prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI). Le présent document est la déclaration consolidée de HMG Finance (incluant l'ensemble de ses activités de gestion) relative aux principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

La présente déclaration relative aux PAI couvre une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

HMG Finance prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (PAI). Il est important de distinguer la société de gestion de ses différents produits financiers, car les incidences négatives et les risques de durabilité varient en fonction de chaque produit et de son univers d'investissement. Les données rapportées dans ce document couvrent l'intégralité des investissements réalisés par HMG Finance au travers de tous les OPC gérés ainsi que ceux réalisés dans le cadre des activités de gestion sous mandat et de mandats d'arbitrage en unités de compte.

En 2024, HMG Finance a sélectionné Clarity AI comme nouveau fournisseur de données extra-financières pour améliorer la couverture de ses données ESG sur l'ensemble de ses univers d'investissement. Ce changement est devenu nécessaire suite à la décision de Moody's, son précédent fournisseur de données, d'arrêter la fourniture de données ESG, ce qui avait rendu la couverture des informations insuffisante et irrégulière. Clarity AI utilise des outils d'intelligence artificielle pour estimer certaines données non publiquement divulguées par les émetteurs, lui permettant de fournir des données sur un nombre accru d'indicateurs des incidences négatives. Pour chaque indicateur, les pourcentages de données rapportées et estimées sont précisés. La méthodologie de Clarity AI diffère de celle de l'ancien fournisseur en permettant une agrégation plus complète de données ESG. Ce changement de fournisseur apporte ainsi une meilleure couverture des entreprises des univers d'investissement de HMG Finance, une couverture élargie des indicateurs des incidences négatives et une fiabilité accrue des données.

Par souci de transparence, HMG Finance a décidé de publier dans cette déclaration toutes les données disponibles pour les indicateurs facultatifs (tableaux 2 et 3), plutôt que de se limiter aux deux indicateurs requis par la réglementation.

En raison du changement de fournisseur en 2024, les performances des indicateurs de durabilité n'avaient pas été accessibles en continu pour l'exercice 2023, les performances rapportées pour cet exercice sont calculées pour les portefeuilles au 29 décembre 2023 uniquement. L'exercice 2024 est donc le premier exercice pour lequel les indicateurs des incidences négatives ont été suivis périodiquement.

La réglementation préconise de calculer les moyennes annuelles des performances de ces indicateurs à partir des données trimestrielles, en ne retenant qu'un seul point de donnée à la fin de chaque trimestre. Nous avons choisi, pour l'exercice 2024, de calculer ces moyennes annuelles sur la base des données mensuelles afin que les performances rapportées soient les plus représentatives possibles des actifs gérés en intégrant avec davantage de granulosité les variations des portefeuilles au cours de l'année. Par conséquent, la méthodologie employée par HMG Finance pour mesurer les performances des indicateurs des incidences négatives sur la durabilité des actifs sous gestion dépasse les attentes réglementaires. Les performances annuelles rapportées dans ce document pour l'exercice 2024 sont donc calculées à partir des performances mensuelles, offrant ainsi une précision et une fidélité accrues par rapport au standard recommandé.

Ces performances mensuelles sont calculées pour le dernier jour du mois auquel l'ensemble des actifs gérés par HMG Finance sont valorisés par leurs dépositaires respectifs. En effet, certains des produits financiers gérés par HMG Finance sont valorisés à une fréquence hebdomadaire qui ne correspond pas nécessairement au dernier jour ouvré de chaque mois. Nous préférons donc retenir le dernier jour de valorisation du mois pour lequel l'ensemble des actifs sous gestion est valorisé plutôt que le dernier jour ouvré du mois lorsque ceux-ci diffèrent. Cette approche permet d'utiliser les données les plus précises possibles afin que les performances calculées soient les plus représentatives des investissements réalisés par HMG Finance pour l'ensemble de ses activités.

Ainsi, les performances rapportées pour l'exercice 2024 sont bien plus représentatives des portefeuilles au cours de l'exercice que ne l'étaient celles de l'exercice 2023. La comparaison entre les deux exercices ne reflète donc pas parfaitement l'évolution des performances des indicateurs de durabilité d'un exercice à l'autre et doit être considérée comme indicative.

De plus, plusieurs exercices seront nécessaires pour apprécier l'évolution des performances des indicateurs de durabilité et ainsi identifier des tendances et thématiques propres aux investissements réalisés par HMG Finance. Il serait donc précipité de ne prendre en considération que ces deux exercices pour identifier et hiérarchiser avec certitude les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, notamment lorsque, pour l'un de ces exercices, les performances des indicateurs de durabilité n'ont pas été mesurées tout au long de la période. Outre la performance des indicateurs, la couverture des données et la proportion de données rapportées par rapport aux données estimées sont pertinentes pour l'identification des principales incidences négatives. En effet, plus la couverture est élevée et plus ces données sont rapportées et vérifiées, plus les performances des indicateurs de durabilité sont fiables et représentatives des investissements au cours de l'exercice. *Plus la couverture progresse, plus les indicateurs de durabilité sont significatifs et plus l'analyse des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité devient pertinente.*

Au 31/12/2024, environ 60% des investissements réalisés par HMG Finance l'étaient au travers de fonds OPC répondant aux exigences de l'article 8 du règlement (UE) n°2019/2088, ou en passe de l'être. L'ensemble de ces fonds promeuvent des caractéristiques sociales en lien avec le respect des droits de l'Homme et des normes internationales du travail et plus généralement, l'ensemble des investissements réalisés par HMG Finance, y compris ceux réalisés dans le cadre de la gestion sous mandat, sont encadrés par la même approche extra-financière. En effet, les gérants de portefeuille de HMG Finance, avant même la réglementation SFDR et la formalisation de l'approche ESG, intégraient déjà certains critères extra-financiers dans leurs pratiques de gestion, notamment en matière Sociale et de Gouvernance. Ces critères sont particulièrement significatifs pour les fonds article 8 promouvant ces caractéristiques sociales et des indicateurs de durabilité issus des indicateurs des PAI ont été choisis pour vérifier la promotion de ces caractéristiques. Ainsi, certains des principaux risques de durabilité identifiés pour ces fonds, contribuent à reconnaître certaines des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité relatives aux fonds article 8 et plus généralement à l'ensemble des investissements réalisés par HMG Finance.

Cette déclaration couvre l'ensemble des investissements réalisés par HMG Finance. Les déclarations spécifiques aux fonds répondant aux exigences de l'article 8 du règlement SFDR sont accessibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.hmgfinance.com/fr/La-societe/Investissement-Responsable/index.php>

Principales incidences négatives et les concepts clés en matière de durabilité

HMG Finance s'attache à évaluer les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (PAI) pour comprendre les liens entre les investissements et leurs impacts potentiels sur l'environnement au sens large. Par « environnement », il est fait référence à l'ensemble des éléments avec lesquels HMG Finance, ainsi que les entreprises bénéficiaires de ses investissements, interagissent directement ou indirectement : les populations humaines ou animales, les infrastructures, les milieux naturels ou artificiels, et les organisations publiques ou privées. Autrement dit, l'objectif est de comprendre comment les investissements peuvent affecter ces environnements, essentiels à la pérennité des entreprises bénéficiaires et, par extension, à la durabilité des investissements eux-mêmes.

L'évaluation et la hiérarchisation des impacts négatifs visent à réduire les risques de durabilité associés à ces impacts, lesquels pourraient à terme influencer sur la rentabilité des investissements. Cette démarche s'inscrit dans le cadre réglementaire défini par la Commission européenne, notamment à travers les règlements SFDR et Taxonomie.

Dans un souci de transparence et pour faciliter la compréhension des PAI, voici quelques définitions clés :

Facteurs de durabilité : ils regroupent les aspects environnementaux, sociaux, de personnel, ainsi que le respect des droits humains et la lutte contre la corruption.

La Commission européenne, dans le cadre de la Taxonomie, a identifié six objectifs environnementaux en lien avec ces facteurs de durabilité :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
- La transition vers une économie circulaire
- La prévention et la réduction de la pollution
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Les incidences négatives en matière de durabilité : il s'agit des PAI (Principal Adverse Impact), c'est-à-dire des impacts négatifs des événements et activités liés aux investissements réalisés sur les facteurs de durabilité.

Les risques en matière de durabilité : les événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Autrement dit, l'impact que peuvent avoir des événements extérieurs en matière de durabilité sur le rendement du produit financier.

La double matérialité : ce concept décrit l'interdépendance des incidences en matière de durabilité et des risques en matière de durabilité. Dans la boucle de rétroaction existante entre ces deux principes, les investissements réalisés impactent les risques en matière de durabilité, eux-mêmes impactant à leur tour la rentabilité des investissements, formant ainsi un cercle d'influence pouvant être positif ou négatif. Ce principe de double matérialité est un pilier du règlement SFDR.

Les indicateurs d'incidence négative : un ensemble d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance établis par la commission européenne, permettant d'évaluer les incidences en matière de durabilité.

Tableau 1

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences (année 2024)	Incidences (année 2023)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour le période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement					
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 93 666,23 tonnes CO2e Couverture 99,16 % (Estimé 21,03 % Rapporté 78,97 %)	78 961,70 tonnes CO2e Couverture 98,64 % (Estimé 39,16 % Rapporté 60,84 %)	Tonnes CO2e : tonnes équivalent CO2. Cette mesure exprime toutes les émissions de gaz à effet de serre en équivalent CO2. Le niveau 1 concerne les émissions directes des entreprises. Le résultat est la somme des émissions des entreprises du portefeuille, pondérée par la part d'investissement dans chaque entreprise.	La proportion de données rapportées a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
		Émissions de GES de niveau 2 14 227,50 tonnes CO2e Couverture 99,16 % (Estimé 20,95 % Rapporté 79,05 %)	13 716,76 tonnes CO2e Couverture 98,64 % (Estimé 39,16 % Rapporté 60,84 %)	Tonnes CO2e : tonnes équivalent CO2. Cette mesure exprime toutes les émissions de gaz à effet de serre en équivalent CO2. Le niveau 2 concerne les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie des entreprises. Le résultat est la somme des émissions des entreprises du portefeuille, pondérée par la part d'investissement dans chaque entreprise.	La proportion de données rapportées a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
		Émissions de GES de niveau 3 415 524,17 tonnes CO2e Couverture 97,97 % (Estimé 28,74 % Rapporté 71,26 %)	268 921,52 tonnes CO2e Couverture 97,49 % (Estimé 52,09 % Rapporté 47,91 %)	Tonnes CO2e : tonnes équivalent CO2. Cette mesure exprime toutes les émissions de gaz à effet de serre en équivalent CO2. Le niveau 2 concerne les émissions indirectes provenant de l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises. Le résultat est la somme des émissions des entreprises du portefeuille, pondérée par la part d'investissement dans chaque entreprise.	La proportion de données rapportées a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
		Émissions totales de GES 510 599,34 tonnes CO2e Couverture 97,71 % (Estimé 30,46 % Rapporté 69,54 %)	343 427,63 tonnes CO2e Couverture 97,22 % (Estimé 52,07 % Rapporté 47,93 %)	Tonnes CO2e : tonnes équivalent CO2. Cette mesure exprime toutes les émissions de gaz à effet de serre en équivalent CO2. Cet indicateur regroupe les émissions directes	La proportion de données rapportées a nettement progressé,

				et indirectes (scopes 1, 2 et 3) des entreprises, ajustées pour éviter le double comptage. Le résultat est la somme des émissions des entreprises du portefeuille, pondérée par la part d'investissement dans chaque entreprise.	renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	1 328,35 tonnes CO2e / M EUR investis Couverture 97,71 % (Estimé 30,46 %) Rapporté 69,54 %	898,20 tonnes CO2e / M EUR investis Couverture 97,22 % (Estimé 52,07 %) Rapporté 47,93 %	Tonnes CO2e / M EUR investis : tonnes de CO2 équivalent par million d'euros investi dans le portefeuille. Elle regroupe les émissions annuelles totales de GES associées à chaque million d'euros investi. Le résultat correspond à la moyenne des émissions des entreprises couvertes.	La proportion de données rapportées a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	7 260,99 tonnes CO2e / M EUR de revenu Couverture 97,80 % (Estimé 30,49 %) Rapporté 69,51 %	993,41 tonnes CO2e / M EUR de revenu Couverture 97,29 % (Estimé 52,45 %) Rapporté 47,55 %	Tonnes CO2e / M EUR de revenu : tonnes de CO2 équivalent par million d'euros de revenu généré par les sociétés bénéficiaires des investissements. Cette mesure exprime l'intensité des émissions de GES des entreprises en fonction de leurs revenus. Le résultat correspond à la moyenne des émissions parmi toutes les entreprises couvertes.	La proportion de données rapportées a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,95 % Couverture 93,10 % (Estimé 0 %) Rapporté 100 %	7,31 % Couverture 92,89 % (Estimé 0 %) Rapporté 100 %	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs ayant des activités liées aux combustibles fossiles, incluant l'extraction, le traitement, le stockage et le transport de produits pétroliers, de gaz naturel, ainsi que de charbon thermique et métallurgique.	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en	Consommation : 65,00 % Couverture 59,80 % (Estimé 1,42 %) Rapporté 98,58 % Production : 1,27 % Couverture 79,16 % (Estimé 0 %) Rapporté 100 %	Consommation : 70,89 % Couverture 57,34 % (Estimé 1,05 %) Rapporté 98,95 % Production : 21,28 % Couverture 89,87 % (Estimé 8,83 %) Rapporté 91,17 %	La moyenne pondérée du portefeuille de la consommation et/ou de la production d'énergie des émetteurs provenant de sources non renouvelables, exprimée en pourcentage de l'énergie totale utilisée et/ou générée. Plus cette valeur se rapproche de 0 %, plus la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique est élevée.	La proportion de données rapportées a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.

	pourcentage du total des sources d'énergie																																																																				
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	<p>Total : 0,5280 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur A : 0,02285 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur B : 0,1785 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur C : 0,2365 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur D : 0,03740 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur E : 0,004398 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur F : 0,001432 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur G : 0,01809 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur H : 0,01617 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur L : 0,01272 GWh / M EUR de revenu</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Couverture (%)</th> <th>Estimé (%)</th> <th>Rapporté (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total</td> <td>99,98</td> <td>32,98</td> <td>67,02</td> </tr> <tr> <td>A</td> <td>99,98</td> <td>59,72</td> <td>40,28</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>99,50</td> <td>32,61</td> <td>67,39</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>99,65</td> <td>29,57</td> <td>70,43</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>99,31</td> <td>38,04</td> <td>61,96</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td>100</td> <td>41,03</td> <td>58,97</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>100</td> <td>14,90</td> <td>85,10</td> </tr> </tbody> </table>	Secteur	Couverture (%)	Estimé (%)	Rapporté (%)	Total	99,98	32,98	67,02	A	99,98	59,72	40,28	B	99,50	32,61	67,39	C	99,65	29,57	70,43	D	99,31	38,04	61,96	E	100	41,03	58,97	F	100	14,90	85,10	<p>Total : 0,736685989 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur A : 0,132018926 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur B : 0,486083468 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur C : 0,297979794 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur D : 0,179892659 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur E : 0,00656951 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur F : 0,037351981 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur G : 0,002372944 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur H : 0,052615094 GWh / M EUR de revenu</p> <p>Secteur L : 0,115918487 GWh / M EUR de revenu</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Couverture (%)</th> <th>Estimé (%)</th> <th>Rapporté (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total</td> <td>99,12</td> <td>39,63</td> <td>60,37</td> </tr> <tr> <td>A</td> <td>99,86</td> <td>55,97</td> <td>44,03</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>99,81</td> <td>38,01</td> <td>61,99</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>98,72</td> <td>35,16</td> <td>64,84</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>100</td> <td>36,33</td> <td>63,67</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td>100</td> <td>10,77</td> <td>89,23</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>100</td> <td>56,01</td> <td>43,99</td> </tr> </tbody> </table>	Secteur	Couverture (%)	Estimé (%)	Rapporté (%)	Total	99,12	39,63	60,37	A	99,86	55,97	44,03	B	99,81	38,01	61,99	C	98,72	35,16	64,84	D	100	36,33	63,67	E	100	10,77	89,23	F	100	56,01	43,99	GWh / M EUR de revenu : intensité de la consommation d'énergie par million d'euros de revenu généré par les sociétés bénéficiaires des investissements. Le résultat correspond à la moyenne pondérée des entreprises du portefeuille, en fonction de leur code NACE.	
Secteur	Couverture (%)	Estimé (%)	Rapporté (%)																																																																		
Total	99,98	32,98	67,02																																																																		
A	99,98	59,72	40,28																																																																		
B	99,50	32,61	67,39																																																																		
C	99,65	29,57	70,43																																																																		
D	99,31	38,04	61,96																																																																		
E	100	41,03	58,97																																																																		
F	100	14,90	85,10																																																																		
Secteur	Couverture (%)	Estimé (%)	Rapporté (%)																																																																		
Total	99,12	39,63	60,37																																																																		
A	99,86	55,97	44,03																																																																		
B	99,81	38,01	61,99																																																																		
C	98,72	35,16	64,84																																																																		
D	100	36,33	63,67																																																																		
E	100	10,77	89,23																																																																		
F	100	56,01	43,99																																																																		

			G	99,84	49,78	50,22	G	99,90	54,27	45,73		
			H	87,52	37,03	62,97	H	100	61,25	38,75		
			L	99,94	35,54	64,46	L	99,76	34,95	65,05		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	2,35 % Couverture 95,61 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	2,69 % Couverture 95,15 % (Estimé 100 %* Rapporté 0 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs ayant déclaré des opérations dans ou à proximité de zones sensibles pour la biodiversité et ayant été impliqués dans des controverses avec des impacts graves ou très graves sur l'environnement.	La proportion de données rapportées a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.						
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,52 tonne / M EUR investis Couverture 32,00 % (Estimé 77,00 % Rapporté 23,00 %)	0,59 tonne / M EUR investis Couverture 26,53 % (Estimé 82,58 % Rapporté 17,42 %)	Tonnes / M EUR investis : tonnes d'eaux usées rejetées dans les eaux de surface à la suite d'activités industrielles ou manufacturières par million d'euros investi dans le portefeuille. Le résultat correspond à la moyenne des rejets des entreprises couvertes, pondérée par la part d'investissement dans chaque entreprise.	La couverture et la proportion de données rapportées ont nettement progressées, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.						
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	336,54 tonnes / M EUR investis Couverture 97,99 % (Estimé 59,16 % Rapporté 40,84 %)	321,35 tonnes / M EUR investis Couverture 95,48 % (Estimé 57,01 % Rapporté 42,99 %)	Tonnes / M EUR investis : tonnes de déchets dangereux ou radioactifs produites par million d'euros investi dans le portefeuille. Le résultat correspond à la moyenne des rejets des entreprises couvertes, pondérée par la part d'investissement dans chaque entreprise.							

(*) Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes.

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences (année 2024)	Incidences (année 2023)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour le période de référence suivante
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,09 % Couverture 95,61 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	0,52 % Couverture 95,15 % (Estimé 100 %* Rapporté 0 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs impliqués dans des controverses très graves liées aux opérations et/ou aux produits de l'entreprise.	La proportion de données rapportées a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,56 % Couverture 80,40 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	0,63 % Couverture 75,10 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs qui ne disposent pas de politiques permettant de vérifier le respect de ces principes.	La couverture de données a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	11,09 % Couverture 46,89 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	12,20 % Couverture 29,35 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	La différence entre le salaire horaire brut moyen des employés masculins et féminins, exprimée en pourcentage du salaire brut moyen des hommes. Le résultat correspond à la moyenne pondérée des entreprises du portefeuille.	La couverture de données a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.

13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	40,97 % Couverture 87,68 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	37,31 % Couverture 72,57 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de femmes siégeant au conseil d'administration des entreprises. Le résultat est la moyenne pondérée des entreprises du portefeuille.	La couverture de données a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 % Couverture 93,18 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	0 % Couverture 92,95 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs impliqués dans la fabrication ou la vente d'armes controversées, telles que les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes chimiques ou biologiques.	

(*) Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes.

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences (année 2024)	Incidences (année 2023)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	0,0183 tonne CO2e / M EUR PIB Couverture 94,76 % (Estimé 100 % Rapporté 0 %)	0,08 tonne CO2e / M EUR PIB Couverture 23,40 % (Estimé 100 % Rapporté 0 %)	Tonnes CO2e / M EUR PIB : tonnes de CO2 équivalent par million d'euros de PIB des émetteurs souverains. Cette mesure reflète l'intensité des émissions de gaz à effet de serre en fonction du PIB. Le résultat correspond à la moyenne des émissions des émetteurs souverains ou supranationaux inclus dans le portefeuille.	La couverture de données a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Relatif : 0 % Couverture 94,76 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %) Absolut : 0 - Couverture 94,76 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Relatif : 0 % Couverture 23,40 % (Estimé 77,74 % Rapporté 22,26 %) Absolut : 0 - Couverture 23,40 % (Estimé 77,74 % Rapporté 22,26 %)	Le pourcentage du portefeuille et le nombre d'émetteur souverains ou supranationaux impliqués dans des violations de normes sociales.	La couverture et la proportion de données rapportées ont significativement progressées depuis l'exercice précédent, confirmant l'absence d'investissements dans des pays connaissant des violations de normes sociales.

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences (année 2024)	Incidences (année 2023)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A	N/A	HMG Finance n'a pas réalisé d'investissement dans des actifs immobiliers au cours de l'exercice.	
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	HMG Finance n'a pas réalisé d'investissement dans des actifs immobiliers au cours de l'exercice.	

Tableau 2

Indicateurs climatiques supplémentaires et autres indicateurs liés à l'environnement

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences (année 2024)	Incidences (année 2023)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour le période de référence suivante	
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Décharge	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	5,61 tonnes / M EUR investis Couverture 18,01 % (Estimé 88,44 % Rapporté 11,56 %)	5,47 tonnes / M EUR investis Couverture 15,96 % (Estimé 93,74 % Rapporté 6,26 %)	Tonnes / M EUR investis : tonnes d'équivalent CO2 en polluants atmosphériques par million d'euros investi dans le portefeuille. Le résultat correspond à la moyenne des émissions des entreprises couvertes, pondérée par la part d'investissement dans chaque entreprise.	La couverture et la proportion de données rapportées ont nettement progressées, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
Décharge	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	71,33 % Couverture 100 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	71,92 % Couverture 99,76 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs n'ayant pas adopté d'initiative de réduction de leurs émissions de carbone en accord avec l'Accord de Paris.	
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires 2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements	1. Eau consommée : 2015,46 m ³ / M EUR investis Couverture 56,93 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %) 2. Eau recyclée : 0,60 % Couverture 17,94 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	1. Eau consommée : 15 085,63 m ³ / M EUR investis Couverture 35,52 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %) 2. Eau recyclée : 0,20 % Couverture 13,30 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	1 : m ³ / M EUR investis : mètres cubes d'eau consommée par million d'euros investi dans le portefeuille. 2 : Le pourcentage d'eau recyclée des entreprises du portefeuille. Les résultats correspondent à la moyenne des émissions des entreprises couvertes, pondérée par la part d'investissement dans chaque entreprise.	La couverture de données a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.

Eau, déchets et autres matières	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	18,58 % Couverture 92,57 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	28,52 % Couverture 93,03 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs n'ayant pas adopté de politique de gestion de l'eau.	
Eau, déchets et autres matières	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau	1,69 % Couverture 79,16 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	1,41 % Couverture 69,75 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs ayant des opérations dans des zones de stress hydrique élevé sans politique de gestion de l'eau.	La couverture de données a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
Eau, déchets et autres matières	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006	0,45 % Couverture 99,37 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	0,47 % Couverture 99,35 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs produisant des pesticides et autres produits agrochimiques (code NACE 20.2).	
Eau, déchets et autres matières	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	37,03 tonnes / M EUR investis Couverture 47,86 % (Estimé 8,48 % Rapporté 91,52 %)	67,98 tonnes / M EUR investis Couverture 45,19 % (Estimé 8,50 % Rapporté 91,50 %)	Tonnes / M EUR investis : tonnes de déchets non recyclés par million d'euros investi dans le portefeuille. Le résultat correspond à la moyenne pondérée annuelle des déchets non recyclés produits par les entreprises couvertes.	
Eau, déchets et autres matières	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation	67,02 % Couverture 75,59 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	71,55 % Couverture 74,64 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs n'ayant pas adopté de politique de lutte contre la déforestation.	

Tableau 3

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences (année 2024)	Incidences (année 2023)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour le période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail 1,41 % Couverture 80,92 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	3,72 % Couverture 76,30 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs ne disposant pas de politique de prévention des accidents du travail.	La couverture de données a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
Questions sociales et de personnel	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée 6,31 : nombre d'accidents par million d'heures travaillées Couverture 75,65 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	5,84 : nombre d'accidents par million d'heures travaillées Couverture 61,12 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	La somme des taux d'accidents des entreprises du portefeuille, pondérée par la valeur de l'investissement dans chaque entreprise.	La couverture de données a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
Questions sociales et de personnel	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée 9 627 : nombre de jours de travail perdus par an Couverture 59,48 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	13 877 : nombre de jours de travail perdus par an Couverture 40,73 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le nombre total de jours de travail perdus suite à des accidents ou maladies professionnelles dans les entreprises du portefeuille, pondéré par la valeur de l'investissement dans chaque entreprise.	La couverture de données a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
Questions sociales et de personnel	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail 3,10 % Couverture 82,32 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	15,08 % Couverture 77,78 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs dont le code de conduite des fournisseurs ne comprend pas d'engagements visant à lutter	La couverture de données a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.

		précaire, le travail des enfants et le travail forcé)			contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé.	
Questions sociales et de personnel	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	2,63 % Couverture 82,77 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	9,17 % Couverture 75,63 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs ne disposant pas de politique de traitement des litiges relatifs aux questions de personnel.	La couverture de données a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
Questions sociales et de personnel	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	2,70 % Couverture 80,53 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	2,81 % Couverture 65,70 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs ne disposant pas de politique de protection des lanceurs d'alerte.	La couverture de données a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
Questions sociales et de personnel	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée 2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	1 : 0,05432 : nombre d'incident 2 : 0,0001213 : nombre d'incidents entraînant des sanctions Couverture 95,61 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	1 : 0,034540 : nombre d'incident 2 : 0,000054 : nombre d'incidents entraînant des sanctions Couverture 95,15 % (Estimé 100 %* Rapporté 0 %)	La moyenne pondérée des incidents de discrimination et du nombre d'incidents ayant entraîné des sanctions pour discrimination dans les entreprises du portefeuille.	La proportion de données rapportées a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
Questions sociales et de personnel	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	50,74 Couverture 50,73 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	86,58 Couverture 21,46 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	La moyenne pondérée du portefeuille du ratio entre la rémunération la plus élevée des émetteurs et la rémunération moyenne de leurs employés.	La couverture de données a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.

Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	15,76 % Couverture 86,63 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	29,30 % Couverture 95,44 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs ne disposant pas de politique formelle en matière de droits de l'Homme.	La couverture de données a régressé, diminuant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
Droits de l'homme	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme	22,98 % Couverture 75,51 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	20,10 % Couverture 55,46 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs sans procédure d'évaluation de l'efficacité de leur politique visant à identifier, prévenir, atténuer et traiter les incidences négatives en matière de droits de l'Homme.	La couverture de données a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
Droits de l'homme	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains	11,75 % Couverture 80,53 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	17,12 % Couverture 77,73 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs ne disposant pas de politique contre la traite des êtres humains.	
Droits de l'homme	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée	0 Couverture 95,61 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	0 Couverture 95,15 % (Estimé 100 %* Rapporté 0 %)	La moyenne pondérée des controverses liées aux préoccupations en matière de droits de l'Homme parmi les entreprises du portefeuille.	La proportion de données rapportées a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption	2,41 % Couverture 89,73 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	18,85 % Couverture 94,55 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs ne disposant pas d'une politique anti-corruption conforme à la Convention des Nations unies.	La couverture de données a régressé, diminuant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.

Lutte contre la corruption et les actes de corruption	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de cas : 0 Couverture 95,61 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Nombre de cas : 0 Couverture 95,15 % (Estimé 100 %* Rapporté 0 %)	Le nombre de cas avérés de lacunes dans l'adoption de mesures adéquates pour remédier aux manquements des entreprises en matière de lutte contre la corruption.	La proportion de données rapportées a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements	Condamnations : 0 Montant des amendes : 79,51 millions EUR Couverture 95,61 % (Estimé 0 % Rapporté 100 %)	Condamnations : 0 Montant des amendes : 107,54921 millions EUR Couverture 95,15 % (Estimé 100 %* Rapporté 0 %)	Le nombre de condamnations et le montant total des amendes, en millions d'euros, infligées aux entreprises du portefeuille pour des infractions aux lois anti-corruption.	La proportion de données rapportées a nettement progressé, renforçant la fiabilité de la mesure de cet indicateur.

(*) Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes.

Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Ayant changé de fournisseur de données ESG au début de 2024, nous continuons d'adapter nos politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La dégradation des facteurs de durabilité étant, en vertu du principe de double matérialité, intimement liée aux risques de durabilité, il convient de développer des politiques rigoureuses, fiables et cohérentes mettant en relation les PAI avec les risques de durabilité. L'identification et la hiérarchisation des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité s'appuieront sur les données relatives aux indicateurs des PAI publiés dans la présente déclaration ainsi que sur les évaluations effectuées par les émetteurs quant aux principaux risques et opportunités de durabilité qu'ils auront pu identifier et publier dans leurs rapports annuels. Le déploiement progressif des exigences du reporting de la directive européenne CSRD (« Corporate Sustainability Reporting Directive ») à l'ensemble des acteurs économiques européens est perçu comme essentiel pour permettre une évaluation rigoureuse et systémique des risques et opportunités en matière de durabilité affectant toute l'économie. Nous espérons que cette directive saura motiver les acteurs économiques des autres marchés composant les univers d'investissement de HMG Finance à publier davantage de données relatives aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité et leurs risques associés.

De plus, étant donné l'interdépendance de l'ensemble des territoires et activités économiques opérant dans le monde ainsi que la nature très variée des indicateurs d'incidences négatives, il est particulièrement complexe de comparer et de hiérarchiser les incidences négatives impactant différents facteurs de durabilité. Bien que nous soyons convaincus de l'importance de l'ensemble des facteurs de durabilité en lien avec les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance, quantifier et hiérarchiser leurs impacts relatifs sur les investissements et la pérennité des entreprises reste un défi. Dans ce contexte, HMG Finance privilégie les caractéristiques sociales dans sa démarche ESG, en mettant l'accent sur le respect des droits de l'Homme, des conditions de travail équitables, et sur les pratiques de bonne gouvernance. Ces éléments sont essentiels pour assurer la pérennité des entreprises et des investissements en engageant l'ensemble des parties prenantes dans ces entreprises. La promotion de ces valeurs, en particulier dans les fonds Article 8, vise à renforcer les facteurs de durabilité sociaux, contribuant ainsi à la résilience et la viabilité des investissements.

En attendant une meilleure accessibilité aux données, HMG Finance publie, dans un souci de transparence, toutes les informations disponibles pour les indicateurs des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité couverts par son nouveau fournisseur de données ESG, Clarity AI.

Politiques d'engagement

La politique d'engagement actionnarial est disponible sur le site web à la rubrique « Investissement Responsable ».

Lien direct :

<https://www.hmgfinance.com/ckfinder/userfiles/files/Politique%20d'engagement%20actionnarial.pdf>

Références aux normes internationales

Conventions d'Oslo et d'Ottawa : liste d'exclusion concernant les armes controversées

https://www.hmgfinance.com/ckfinder/userfiles/files/HMG_FINANCE_Liste_exclusion_armes_controvers%C3%A9es.pdf

Le charbon thermique (utilisé pour produire de l'énergie) : notre lettre d'engagement concernant le charbon

https://www.hmgfinance.com/ckfinder/userfiles/files/HMG_FINANCE_Lettre_engagement_investissements_charbon_thermique.pdf

Notre engagement avec les PRI

https://www.hmgfinance.com/ckfinder/userfiles/files/RI%20Policy_20200124_Comp.pdf

Comparaison historique

Dans le cadre de l'exercice 2024, HMG Finance publie la présente déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité pour la troisième année consécutive. Parmi les deux exercices précédents, l'exercice 2022 ne pouvait pas être retenu comme année de référence pour les comparaisons futures, en raison de la quantité et de la qualité limitées des données disponibles pour cette période. Par ailleurs, les performances rapportées pour l'exercice 2023 correspondent uniquement aux performances des indicateurs de durabilité pour l'ensemble des investissements de HMG Finance au dernier jour de la période. Ainsi, nous ne pouvons considérer l'exercice 2023 comme année de référence à part entière, il s'agit tout au plus d'un « point de départ » sur lequel s'appuyer pour les comparaisons futures.

HMG Finance a changé de fournisseur de données ESG au début de 2024 en sélectionnant Clarity AI, afin d'obtenir une meilleure couverture des entreprises de ses univers d'investissement et des indicateurs des principales incidences négatives de ses décisions d'investissement. Cette évolution a apporté une amélioration notable de la couverture et de la qualité des données ESG, notamment grâce à une méthodologie plus rigoureuse. Contrairement à notre précédent prestataire, notre fournisseur actuel distingue clairement les données rapportées par les émetteurs de celles estimées grâce à des outils d'intelligence artificielle, garantissant ainsi une transparence accrue. Cette distinction permet une plus grande fiabilité des indicateurs et une compréhension plus précise de leur origine, rendant les évaluations de durabilité plus robustes. HMG Finance dispose donc désormais d'une base de données fiable, sourcée et comparable sur laquelle s'appuyer pour construire son évaluation des indicateurs de durabilité des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

L'exercice 2024 est donc le premier exercice pour lequel les indicateurs de durabilité ont été évalués périodiquement, ce qui, combiné aux performances rapportées pour la fin de l'exercice 2023, constitue une base solide sur laquelle s'appuyer pour apprécier, au fil des exercices suivants, l'évolution de la performance de ces indicateurs. Nous espérons que les données rapportées pour les exercices futurs permettront de faire ressortir des tendances et des thématiques propres aux investissements réalisés par HMG Finance. Ainsi, l'exercice 2024 est le premier exercice de référence complet permettant d'évaluer les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La comparaison des données publiées

pour cet exercice avec celles disponibles pour la fin de l'exercice 2023 permet déjà de mettre en évidence une évolution globalement positive des performances des indicateurs de durabilité pris en considération dans ce rapport. De plus, les taux de couverture pour ces indicateurs ainsi que la proportion de données rapportées ont également évolué positivement sur l'exercice 2024 par rapport aux données disponibles pour la fin de l'exercice précédent. En effet, sur les 39 indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité rapportées dans les trois tableaux de ce rapport, une amélioration de la performance a été observée pour 26 d'entre eux, la couverture de données a augmenté pour 34 d'entre eux et 13 indicateurs ont vu leur proportion de données rapportées s'améliorer. Ces évolutions sont rapportées dans le tableau ci-dessous :

Exercice 2024			
Évolution de la performance des indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Performance de l'indicateur	Couverture de données	Proportion de données rapportées
Amélioration	26	34	12
Pas d'évolution	4	0	25
Dégradation	9	5	1

Bien que ces chiffres illustrent une amélioration globale de la couverture et des performances d'un exercice à l'autre, il convient de les analyser avec nuance. Ces indicateurs ne sont pas tous équivalents : ils couvrent une grande variété de critères ESG et reposent sur des méthodologies d'évaluation hétérogènes. Dans un souci de transparence, HMG Finance a fait le choix de prendre en considération l'ensemble des indicateurs d'incidences négatives mis à disposition par son fournisseur, Clarity AI. Considérer un spectre aussi large permet d'obtenir une vue d'ensemble exhaustive de la performance extra-financière et d'apprécier la concrétisation de l'approche ESG de la société de gestion, telle qu'évaluée objectivement par un tiers.

Toutefois, la diversité des grandeurs physiques mesurées, parfois difficilement comparables, combinée au manque d'historique pour les exercices précédents, rend complexe l'établissement d'une comparaison historique. C'est pourquoi, au-delà des tendances globales, l'évolution de chaque indicateur doit être appréciée au cas par cas. Pour éclairer la lecture des résultats présentés dans ce document, nous avons identifié quatre facteurs techniques majeurs influençant la variation de la performance des indicateurs :

- La variation de la capitalisation boursière de l'émetteur : certains ratios, comme l'empreinte carbone (tCO₂ / M€ investis), sont inversement proportionnels à la valeur de l'entreprise. Toutes choses égales par ailleurs, si la valorisation boursière augmente, l'empreinte carbone associée à l'investissement diminue mécaniquement.
- La grandeur physique ou le critère ESG mesuré : il s'agit de la variation réelle de l'impact (par exemple : augmentation des émissions brutes de GES d'une entreprise).
- Les résultats financiers de l'émetteur : le chiffre d'affaires ou les bénéfices peuvent entrer dans le calcul de certains ratios d'intensité. D'autres, comme l'empreinte carbone par million d'euros investis, en sont indépendants.
- Le montant des investissements dans l'émetteur : bien que ce facteur influence l'empreinte absolue du portefeuille, il est neutre pour les indicateurs d'intensité déjà rapportés au million d'euro investi.

Tous les indicateurs de durabilité résultent d'une combinaison d'au moins deux de ces facteurs. Par conséquent, les variations observées doivent être interprétées au cas par cas. Sachant que le taux de rotation

des titres dans les portefeuilles de HMG Finance est resté faible au cours de l'exercice et que les encours totaux ont connu une variation modérée (+5,88 %), nous estimons que les améliorations constatées ne sont pas le fruit d'une simple réallocation des encours.

Nous privilégions une combinaison de trois facteurs structurels pour expliquer la progression conjointe des performances, des taux de couverture et de la proportion de données rapportées :

- Une transparence accrue et une maturité des données : l'amélioration du taux de couverture par Clarity AI, couplée à une très nette augmentation de la part de données réellement rapportées (et non estimées), souligne l'importance croissante accordée par les émetteurs à leur communication extra-financière. Des données rapportées, souvent auditées, permettent une analyse des risques plus robuste que des données estimées. Il semble d'ailleurs se dessiner une corrélation positive entre la capacité d'une entreprise à publier ses données et la performance de ses indicateurs ESG, suggérant que la transparence est souvent un prélude à la performance.
- L'appropriation des enjeux par les émetteurs : La progression des performances des indicateurs de durabilité indique que les entreprises intègrent de plus en plus ces critères dans leurs stratégies, parallèlement aux objectifs financiers. Cela suggère que les exigences des investisseurs, dont HMG Finance, influencent positivement le comportement des entreprises.
- La stratégie d'investissement de HMG Finance : l'évolution de la gamme d'OPCVM, passant majoritairement de l'article 6 à l'article 8 du règlement SFDR et plus généralement le déploiement de sa stratégie ESG a renforcé l'intégration systématique des critères ESG dans les décisions de gestion.

En résumé, l'exercice 2024 marque un tournant qualitatif. La comparaison avec 2023, bien que devant être maniée avec précaution, met en évidence une évolution globalement positive. Elle reflète une dynamique vertueuse impliquant à la fois une meilleure transparence des émetteurs, une plus grande précision du fournisseur de données et une gestion active des enjeux de durabilité par HMG Finance. Ce constat globalement positif ne suffit pas à lui seul pour démontrer formellement l'impact positif direct des investissements sur les facteurs de durabilité, mais il suggère néanmoins que les émetteurs en portefeuille ont pris conscience de la nécessité de publier davantage de données pertinentes à destination des investisseurs. Cette évolution vers davantage de transparence permettra, à terme, de mieux identifier et réduire les risques de durabilité, et de réorienter plus efficacement les flux financiers vers des entreprises maîtrisant les incidences négatives de leurs activités économiques.